

1. - Rendez-vous manqués - Ils ont dit... -
2. - Site UPA - Nouvelle victoire syndicale -
- Nominations - Chiffres clés -
3. - Dialogue social - Projet de loi -
- Ils ont dit... -
4. - Les Brèves - L'agenda -

Lettre d'information bimensuelle N°164 - 15 décembre 2005

Ils ont dit...

"Un point particulier qui intéresse la France, c'est le taux réduit de la TVA. La présidence britannique a retiré ce sujet de l'ordre du jour du Conseil pour des raisons pratiques et a reporté l'examen de ce problème, aussi bien pour l'habitat que pour la restauration, au Conseil ECOFIN du 24 janvier.

Je voudrais simplement préciser que, s'agissant du bâtiment et des services à la personne, la TVA réduite, en accord complet avec la Commission, continuera à s'appliquer après le 1er janvier. S'agissant de la réduction du taux de TVA pour ce qui concerne la restauration, nos amis allemands ont fait part de leur très grande réserve sur ce sujet. Notre détermination reste entière, mais le problème n'est pas encore réglé.

Extrait de la conférence de presse du Président de la République, Jacques Chirac, à l'issue du Conseil européen du 17 décembre.

**Pour le maintien
de la TVA à 5,5% dans le bâtiment**

et son extension
à toutes les activités de main d'oeuvre:
coiffure, réparation, restauration...


Les artisans. unis pour agir

TVA A 5,5%

Rendez-vous manqués

Les Vingt-Cinq n'ayant pas réussi à trouver un accord sur les secteurs éligibles à une TVA réduite, la décision a été à nouveau reportée ; prochaine étape le 24 janvier 2006.

Ni les ministres des Finances de l'Europe au début du mois, ni le Conseil européen des 15 et 16 décembre dernier, n'ont permis d'aboutir à l'accord tant attendu par l'artisanat français en matière de taux réduit de TVA, celui autorisant d'une part d'appliquer le taux réduit de TVA sur les travaux d'entretien des logements, et d'autre part d'étendre la mesure à d'autres activités fortement utilisatrices de main d'œuvre, telles que la restauration, la coiffure, ou la réparation. Cette incertitude est d'autant plus regrettable qu'elle retarde les achats de biens et services, alors même que les bienfaits de cette mesure sur l'ensemble de l'économie sont démontrés. L'application d'une TVA réduite se traduit en effet par de nombreuses créations d'emplois supplémentaires, une hausse du pouvoir d'achat, une réduction du travail dissimulé, et au final par un bénéfice indéniable pour le pays. L'expérience du bâtiment en France est particulièrement probante sur ce plan, comme le confirment les résultats mis en avant par la CAPEB, confédération membre de l'UPA représentant l'artisanat du bâtiment : depuis 1999 création nette de 53.000 emplois ; augmentation de l'activité évaluée à deux milliards d'euros ;

baisse d'environ 14% des prix appliqués aux clients ; gain fiscal et social de 500 millions d'euros par an. De même, aux Pays-Bas, l'application d'une TVA à 6% (au lieu de 7,5) sur les activités de coiffure a suscité une progression de 16% des embauches. L'UPA qui a d'abord regretté que les Vingt-Cinq n'aient pas surmonté leurs divergences et que la France n'ait pas réussi à convaincre ses homologues, attend maintenant le verdict qui sera rendu par le Conseil Ecofin du 24 janvier. Les représentants de l'artisanat français continueront à défendre le principe d'une TVA réduite sur les activités à forte intensité de main d'œuvre et interviendront dans ce sens auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. D'ores et déjà, ils demandent aux membres de l'Union de ne pas céder à la tentation d'un nouveau recul et de tout faire pour aboutir à un accord lors du prochain rendez-vous. Il n'est pas admissible en effet que des secteurs économiques entiers soient régulièrement soumis aux aléas des arbitrages européens et à une incertitude permanente alors que les entreprises comme les consommateurs ont besoin de visibilité et de confiance.

UPA COTE D'OR
Guy Tourdias -CGAD-,
succède à la présidence à
Maurice Jouvenel -CNAMS-.

UPA JURA
Yves Brelot -CGAD-,
succède à la présidence à
Sylvie Loupias -CAPEB-.

UPA MANCHE
Paul Villette -CAPEB-
a été désigné Président.

Chiffres clés

Selon l'étude UPA/I+C relative au troisième trimestre 2005, l'activité de l'artisanat a affiché une hausse limitée au cours de l'été, de l'ordre de 2% par rapport à la même période de 2004. Cette orientation s'explique essentiellement par la vigueur de l'activité de l'artisanat du bâtiment.

Le dynamisme de ce secteur se traduit par une progression de 5,5% (en valeur) de son chiffre d'affaires par rapport à l'été 2004. Les travaux de menuiserie, de maçonnerie et de couverture-charpente sont les plus sollicités.

De leur côté, les artisans de l'alimentation ont connu les mêmes difficultés que durant les six premiers mois de l'année, l'activité de ce secteur accusant une baisse de 1,5% au troisième trimestre. En tendance annuelle, le chiffre d'affaires de l'artisanat de l'alimentation est en régression de 1%.

Le regain d'activité enregistré par les artisans des services au printemps n'a pas perduré puisque leur chiffre d'affaires a baissé de 0,5% au troisième trimestre par rapport à la même période de 2004. La réparation automobile a particulièrement subi cette dégradation, à l'inverse des services de transport (taxi, ambulances).

Enfin, le chiffre d'affaires des métiers de la fabrication a augmenté de 0,5%, particulièrement porté par le secteur de l'ameublement.

Du nouveau sur www.upa.fr

Trois nouvelles rubriques ont été installées ces dernières semaines sur le site de l'UPA, de sorte que la partie gauche de la page d'accueil qui figure sur fond orange développe aujourd'hui quatre types d'information. La rubrique "Les vidéos de l'UPA" contient les derniers films produits par l'UPA dans le cadre des émissions "Expression Directe" diffusées sur France Télévision. Sous réserve d'un système de connexion suffisant, chacun peut utilement visionner ces vidéos thématiques. La possibilité de passer commande depuis le site, d'une copie DVD ou VHS de l'un des films, est en préparation. En outre l'espace intitulé "Les campagnes de communication de l'artisanat" permet d'accéder par un simple clic au site www.artisanat.info. Ce dernier offre une entrée privilégiée vers toute la communication passée et présente organisée par les représentants du secteur (UPA et CMA) dans le cadre du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat -FNPCA-. Autre nouveauté, "L'Annuaire de l'artisanat et de la petite entreprise" est l'équivalent du document imprimé qui a été diffusé au congrès de l'UPA le 3 novembre dernier ; il sera en revanche régulièrement mis à jour dans sa version

numérique. Un index alphabétique des organismes (120), un autre index des métiers et un index des personnes citées (plus de 1000), tous trois assortis de liens actifs, permettent d'accéder facilement à l'information recherchée. Cet annuaire contribue à mieux identifier les acteurs locaux et nationaux de l'artisanat ainsi que leurs partenaires habituels. Enfin, rappelons qu'en cours d'année le site de l'UPA a inauguré une nouvelle rubrique "Les métiers de l'artisanat" permettant d'accéder aux fiches métiers de l'artisanat, chacune présentant les caractéristiques d'une activité, les formations y préparant, les perspectives d'emploi, ainsi que des contacts utiles. Les fiches sont regroupées par thèmes (automobile, gourmandises,...) et par secteurs (alimentation, bâtiment, production et services). Il s'agit d'un support d'information et d'orientation particulièrement riche, notamment pour les jeunes, les parents, les enseignants et le personnel d'orientation. On y trouve en outre une présentation générique de l'artisanat, de son poids dans l'économie et de son offre de formation. Au total, les internautes ont de plus en plus de raisons de visiter le site www.upa.fr.

PLUS-VALUES

Nouvelle victoire syndicale

"Alors que la transmission des entreprises artisanales et commerciales constitue un enjeu majeur pour la création de richesse et d'emploi dans les années à venir, l'UPA demande qu'au moins le dispositif mis en place en 2004 en vue de favoriser la transmission des activités de proximité, commerciale, industrielle, artisanale ou libérale par une exonération des plus-values professionnelles, soit prorogé au-delà du 31 décembre 2005". Tels étaient les termes d'un communiqué diffusé par l'UPA le 21 octobre dernier et qui a porté ses fruits puisque la loi de Finances rectificative pour 2005 est venue exaucer cette revendication de l'UPA. Ainsi, le régime d'exonération destiné à soutenir la

consommation et l'investissement et qui devait se limiter aux plus-values réalisées entre le 16 juin 2004 et le 31 décembre 2005, s'appliquera aussi aux cessions d'entreprises réalisées à compter du 1er janvier 2006. L'exonération sera totale pour toute cession d'une société ou d'une entreprise individuelle d'un montant inférieur à 300.000 euros ; elle sera dégressive lorsque la valeur de l'entreprise oscille entre 300.000 et 500.000 euros. L'exonération est néanmoins subordonnée à l'exercice préalable de l'activité pendant cinq ans. Finalement, l'adoption de cette mesure par le législateur constitue une victoire syndicale dont l'UPA peut se féliciter.

Ne pas confondre activisme gouvernemental et dialogue social

Au terme du dernier Conseil national de l'année 2005 et en écho à la réunion de la Commission nationale de la négociation collective du 12 décembre au cours de laquelle le Premier ministre est intervenu (voir colonne ci-contre), l'UPA par le biais d'un communiqué de presse, a alerté le gouvernement sur les dérives qui se font jour en matière de dialogue social. Elle a ainsi constaté que, en totale contradiction avec les préconisations du Bureau international du travail -BIT-, le gouvernement interfère de plus en plus dans le dialogue social qui devrait pourtant être l'apanage des représentants des salariés et des employeurs. L'exécutif tend à s'immiscer dans le champ d'intervention des partenaires sociaux en invitant ces derniers à négocier sur des sujets qu'ils n'avaient pas jugé prioritaires ou en imposant son calendrier. C'est ainsi que le Premier ministre a annoncé la création d'un contrat de transition professionnelle non sans conséquences sur le régime d'assurance chômage, alors que les partenaires sociaux étaient en pleine renégociation de la convention d'assurance chômage. En outre, la tentation du gouvernement d'agir à tout prix

et de légiférer en tous domaines est de nature à complexifier le droit et les relations du travail. Pourtant, les petites entreprises, particulièrement les artisans, redoutent par-dessus tout la multiplication de nouvelles réglementations et le bouleversement permanent de leur environnement juridique, fiscal et social. Faut-il rappeler que ces entreprises n'ont pas en interne de service auquel confier la gestion du personnel ou la veille législative ? C'est d'ailleurs dans ce cadre que l'UPA et les organisations syndicales de salariés ont signé à l'unanimité un accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat qui crée les conditions favorables à l'établissement d'un dialogue entre employeurs et salariés de l'artisanat. Or, à ce jour la mise en œuvre complète de cet accord du 12 décembre 2001, dont la conformité a été confirmée par le Conseil d'Etat et le Tribunal de Grande Instance de Paris, demeure dans l'attente d'une approbation gouvernementale. Ainsi, l'UPA qui souhaite que l'artisanat concoure pleinement à la modernisation du modèle social français, a demandé au Premier ministre de rendre applicable cet accord paritaire.

PROJET DE LOI

Vers un Parcours d'initiation aux métiers ?

Le projet de loi en faveur de l'égalité des chances entend apporter des réponses concrètes aux problèmes sociaux révélés par les récentes violences dans les banlieues. Ce texte qui sera examiné par le parlement dès les premières semaines de 2006, permet notamment de formaliser un engagement du Premier ministre relatif à la formation des jeunes. L'UPA a pu constater que grâce à la concertation engagée avec le gouvernement, la question de la formation des jeunes âgés de 14 à 16 ans avait trouvé une réponse adaptée. En effet, l'article 1er du projet prévoit de mettre à disposition des jeunes un parcours d'initiation aux métiers dans le cadre d'un enseignement alternant enseignement général, formation professionnelle ou technolo-

gique et stages en milieu professionnel, ces jeunes demeurant sous statut scolaire. Le projet de loi limite l'accès au contrat d'apprentissage aux jeunes âgés de 15 ans ayant été jugés aptes à poursuivre par l'apprentissage l'acquisition du socle commun de connaissances. Ce nouveau parcours se substituera aux classes d'initiation préprofessionnelles en alternance -CLIPA- et aux CPA. Satisfaite sur ces points et entendue sur la question du développement d'un service public de l'orientation (déclaration du Premier ministre ci-contre), en revanche l'UPA demande encore que les termes "Parcours d'initiation aux métiers" soient préférés à l'appellation "Apprentissage junior" qui apparaît davantage source de confusion.

Ils ont dit...

"...Notre modèle social doit progresser sur plusieurs aspects. Je pense notamment aux modalités de concertation entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux..., je pense également à la représentativité syndicale qui est un enjeu démocratique essentiel. Je pense enfin aux instances de représentation dans les petites entreprises..."

J'ai demandé à Dominique Chertier de me faire d'ici la fin du mois de mars des propositions pour améliorer les modalités d'information et de concertation avec vous (les partenaires sociaux) en amont de la décision publique. J'ai confié à Raphaël Hadas-Lebel, Président de la section sociale du Conseil d'Etat, le soin de définir les insuffisances des règles de représentativité et de financement actuelles et de proposer des scénarios d'évolution..."

...Nous avons mis sur pied ensemble le contrat de professionnalisation qui sera renforcé dans le projet de loi pour l'égalité des chances... J'ai décidé de créer l'apprentissage junior dès 14 ans, qui attirera de nouvelles catégories de jeunes vers cette voie d'excellence. Les jeunes qui s'engageront dans cette voie pourront acquérir le socle de connaissances nécessaires. Dans tous les cas, leur choix sera réversible puisqu'ils pourront à tout moment réintégrer un établissement scolaire..."

J'ai décidé la mise en place d'un service public de l'orientation qui permettra à chacun de mieux connaître les filières dans lesquelles il s'engage... Un délégué interministériel sera nommé dans les prochains jours afin de coordonner ce grand chantier auquel vous serez bien sûr associés : le service public de l'orientation devra être opérationnel au 1er septembre 2006".

Extraits de l'intervention prononcée par le Premier ministre le 12 décembre lors de la réunion de la Commission nationale de la négociation collective.

Une négociation "pénible"

Les partenaires sociaux se sont retrouvés le 6 décembre pour une sixième séance de négociation sur la pénibilité au travail. L'avancée des travaux est particulièrement lente, la représentante de l'UPA dans cette négociation, Dany Bourdeaux, n'hésitant pas à ironiser sur le caractère "pénible" de cette négociation relative à la pénibilité au travail. Il faut dire que la séance avait été précédée de manifestations successives de la CFDT et de la CGT devant les locaux du Medef et que des échanges virulents entre les représentants de ces deux organisations syndicales avaient été tenus. La prochaine réunion plénière a été fixée au 31 janvier 2006.

Assurance chômage : dernière ligne droite

La négociation marathon sur l'assurance chômage n'était pas achevée au moment où nous imprimions ces lignes. On comptait beaucoup néanmoins sur un aboutissement le 21 décembre à l'issue d'une nuit de négociation. Les trois organisations d'employeurs, UPA, Medef, CGPME, voulaient éviter toute augmentation sensible des charges des entreprises et voulaient obtenir des syndicats de salariés le réexamen de certaines durées minimales d'activité donnant droit aux allocations chômage.

Le Conseil National et l'équipe administrative de l'UPA vous souhaitent une excellente année 2006

En cette fin d'année 2005, l'UPA n'a pas manqué de faire allusion sur ses cartes de vœux au trentième anniversaire de sa création. "Depuis 30 ans, nous portons la parole des artisans" est-il inscrit sur la première page, sur fond de coupures de presse relatant des événements de cette période. "Femmes d'artisans : être reconnues, un vrai combat", "40.000 artisans dans les rues de Paris", "L'UPA à l'Elysée...", autant de titres qui rappellent les grands rendez-vous syndicaux de l'UPA depuis sa création le 19 septembre 1975 par les trois confédérations : la CAPEB, la CNAMS et la CGAD. Pour leur part, les membres du Conseil National, ainsi que l'ensemble de l'équipe administrative de l'UPA vous souhaitent une excellente année 2006.

Artiscope* fait escale à la Cité des sciences et de l'industrie

Au terme d'une tournée des collègues qui a permis à l'opération de faire parler d'elle dans 14 départements, Artiscope* s'installe, du 18 au 31 décembre, sur le parvis de la Cité des sciences et de l'industrie, (La Villette, Paris 19e), musée de la modernité et de l'innovation. En partenariat avec la Cité des métiers, l'Artisanat ouvre pour la première fois au grand-public les portes de cet impressionnant semi-remorque. [Visites guidées - Entrée gratuite, tous les jours de 10h à 18h ; les 24 et 31 décembre de 10h à 16h]



53, rue Ampère - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@wanadoo.fr

CAPEB
Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment

CNAMS
Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers et des Services

CGAD
Confédération Générale
de l'Alimentation en Détail - Section Artisanale

L'agenda

1er DECEMBRE

Participation du Président de l'UPA, au Conseil d'administration de l'ISM.

5 DECEMBRE

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'UEAPME à Londres.

6 DECEMBRE

Entretien du Président de l'UPA avec le Directeur de cabinet du Premier ministre concernant la TVA à taux réduit.

7 DECEMBRE

Déplacement du Président et des Vice-Présidents de l'UPA à l'UPA du Gard.

12 DECEMBRE

Participation de Patrick Liebus et Philippe Thouron, membres du Conseil national de l'UPA, à la réunion de la Commission nationale de la négociation collective en présence du Premier ministre.

15 DECEMBRE

Réunion du Conseil National.

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat -FNPCA-.

17 DECEMBRE

Emission "Expression Directe UPA" diffusée sur France 2 sur le thème de la TVA.

20 DECEMBRE

Participation de Patrick Liebus, Président de la commission des Relations du Travail de l'UPA, à la négociation paritaire sur l'assurance chômage.

Participation de Dany Bourdeaux, Présidente de la Commission sociale de l'UPA, à la réunion d'ouverture de la négociation sur les accidents du travail et maladies professionnelles.